

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jeudi 17 décembre 2009

Réponse de madame Marie-Luce PENCHARD, Ministre de l'Outre-Mer, au nom du gouvernement,
à madame Bernadette BOURZAI, Sénatrice de la Corrèze,
à propos de l'accès des urbanistes au concours d'ingénieur territorial option urbanisme
lors de la séance des questions au gouvernement du mardi 15 décembre :

Les élus locaux et les urbanistes ignorés par le gouvernement.

Alors que près de 200 élus locaux et nationaux, ruraux, urbains et péri-urbains, de Baillestavy (60 habitants) à ceux de la Capitale, ont apporté leur soutien à la démarche engagée par le CNJU, le gouvernement prétend répondre à une attente de ces derniers. Considérerait-il que ces élus, parmi lesquels **plus de 50 parlementaires et les présidents de l'Association des Maires de France (AMF)¹ et de l'Assemblée des Communautés de France (AdCF)² ne sont pas représentatifs des élus locaux de notre pays?**

Par ailleurs, **le Collectif National des Jeunes Urbanistes dénonce la présentation faite** par madame la Ministre **du profil des candidats écartés du concours** qui feint d'ignorer l'éviction d'un millier de titulaires de diplômes aux intitulés correspondant aux exigences présumées de la commission ainsi qu'aux postes ouverts au sein de la Fonction Publique Territoriale tel que le *Master de Sciences et Technologies à finalité professionnelle*, mention *Aménagement, Urbanisme et Développement des territoires*, spécialité *Conception de projets en écodéveloppement* délivré par l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement de Lille³.

Enfin, **le Collectif National des Jeunes Urbanistes conteste la logique d'éclatement de la profession au sein de la Fonction Publique Territoriale** engendrée par l'ouverture d'une spécialité urbanisme au concours d'attaché territorial : Les concours d'attaché et d'ingénieur relevant de filières différentes et leurs niveaux d'accès n'étant pas équivalents, cette distinction aura pour conséquence de soumettre les urbanistes universitaires aux ordres d'ingénieurs de métiers alors que les exigences de l'aménagement durable, portées par le projet de Loi "Grenelle 2", invitent à remettre les hommes et territoires au cœur des préoccupations.

Le Collectif National des Jeunes Urbanistes :

- **invite le gouvernement à considérer avec sérieux ses revendications** au regard des soutiens dont il bénéficie;
- **souhaite que le gouvernement rompe avec les logiques corporatistes** qui nuisent aux métiers de la ville et à la ville elle-même;
- **engage le gouvernement à reconnaître l'excellence des formations universitaires en urbanisme** et à refuser la compétition stérile avec les écoles d'ingénieurs;
- **demande une audition auprès de monsieur Éric WOERTH**, Ministre de la Fonction publique, afin de lui exposer **ses projets de moratoire et d'Etats généraux de la profession.**

Le Collectif National des Jeunes Urbanistes

1 - Monsieur Jacques PELISSARD, Député-Maire de Lons-le-Saulnier (39)

2 - Monsieur Daniel DELAVEAU, Maire de Rennes, Président de Rennes Métropole (35)

3 - Voir le 3^{ème} exemple de recours mis en ligne sur le site Internet du CNJU (<http://www.acces-urbanistes-fpt.fr/actions.htm#lesrecours>)

Contact presse :

Baptiste DANIEL - Délégué du CNJU
presse@acces-urbanistes-fpt.fr - 06.86.72.81.27